

Vérifiez avant d'investir

En règle générale, toute personne qui vend des titres, offre des conseils en matière de placement ou agit en tant que gestionnaire de fonds au Canada **doit s'inscrire** auprès d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières.

Voici trois mécanismes de contrôle pour se protéger de la fraude en matière d'investissement :

1. Vérifiez l'inscription

Vérifiez l'inscription de toute personne ou société qui tente de vous vendre un placement ou de vous fournir des conseils. Consultez le site Web **VérifiezAvantDInvestir.ca**.

2. Vérifiez leur catégorie

Tous les types d'inscriptions ne sont pas identiques : les sociétés et les particuliers peuvent être inscrits pour fournir toute une gamme de produits et de services.

3. Vérifiez les antécédents disciplinaires

Découvrez si une personne ou une société a déjà enfreint des dispositions réglementaires par le passé.

Communiquez avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario afin :

1. D'effectuer une vérification de l'inscription;
2. De signaler qu'une personne ou une société n'est pas inscrite;
3. De savoir si une personne ou une société vous propose un produit ou un service qui n'est pas permis par sa catégorie d'inscription.

Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

Tél. : 1-877-785-1555

Apprenez-en davantage sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8
Tél : 1-877-785-1555 Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca

